



Délibération n° 56 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Rémi SIE.

Absents excusés : Madame Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Monsieur Joseph MARCO (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Monsieur Thierry QUILES (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Rapport d'observation de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération sur les comptes 2010 et suivants.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Par lettre du 25 novembre 2016, la Chambre Régionale des Comptes Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées a porté à la connaissance de la Commune le rapport d'observations définitives concernant l'examen de la gestion de de la communauté d'agglomération de Montpellier pour les exercices 2010 et suivants.

Conformément à l'article L. 243-58 du code des juridictions financières, ce rapport doit être porté à la connaissance du conseil municipal afin de donner lieu à débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Montpellier pour les exercices 2010 et suivants.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission finances le 9 décembre 2016.

Ne donne pas lieu à vote.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 56/2016

Objet : Finances – Rapport d'observation de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération sur les comptes 2010 et suivants

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 12 décembre 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN